PARTIE NON OFFICIELLE.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, L. 9 juillet.

nublics. — Trois pour cent consolidés, com

Fonds publics. — Trois pour cent consolidés, comptant, 77. — Dito, en liquidation 78 1/2. — Dito, pour la liquidation d'août, 79. — Trois pour cent réduits, 77 1/8. — Quatre pour cent, 95 1/2. — Cinq pour cent, 109 1/4. — Bons de l'Inde, 59 de prime. — Billets de l'échiquier, 6 sch. de prime.

De la Cité, à une heure.

On s'attend à une nouvelle hausse considérable des fonds. On paie le matin le dividende des 3 pour cent consoîtdés et des 5 pour cent de la marine s'élevant à environ neuf millions, sterling. Le numéraire est peu demandé. On est très-impatient de connaître l'effet que la mort de Buonaparte aura produit sur les fonds de France.

(Courier.)

— C'est demain que le conseil-privé prononcera sur la

— C'est demain que le conseil-prive pronouvera sur «a question de droit relative au couronnement de la reine. (Courier.)

Extrait d'une lettre particulière datée de Sainte-Hélène, le 15 mai.

de onze coups chacune. La fosse, qui avait environ 14 pieds de profondeur, était très-large à l'ouverture, mais mens, l'artillerie, les volontaires et les soldats de la maensin sir Hudson-Lowe et l'amiral; les 66e et 20e régiétait porté par des grenadiers. Le comte Montholon et le par des crampons de fer. Ainsi toutes les précautions ont été prises pour empêcher que le corps ne soit enlevé : par un massif de maconnerie dont les pierres étaient jointes avec une large pierre, et le reste de l'espace a été rempli la partie inférieure formait une chambre destinée à refut descendu dans la tombe, l'artilleric tira trois salves mi-côte sur les hauteurs environnantes, et lorsque le corps rine, au nombre de 3,000 hommes, étaient stationnes à jeunes officiers de la marine, l'état-major de l'armée, et lady Lowe et ses filles en grand deuil, ensuite les plus Mme Bertrand suivait avec sa famille; venaient ensuite général Bertrand tenaient chacun un des coins du poële. militaires dus à un général du premier rang. Le cercueil (lieu qu'il avait lui-même choisi) avec tous les honneurs " Bouaparte a été enterré le 9 dans la vallée de Sane biere; cette chambre a été recouverte en entier

vin; le chirurgien desirait aussi garder son estomac, mais ce viscère a été également mis dans un vase d'argent.

"Tout ce qui a rapport à cet homme extraordinaire étant extrêmement intéressant, je vous dirai qu'après avoir assisté à ses obséques, j'allai visiter sa résidence. Marschand. son valet-de-chambre, me montra sa garde-robe, et je n'en ai jamais vu de plus mesquine. De vieux habits, chapeaux et pantalons qu'nn midshipman à terre aurait à peine volu porter; mais Marchand me dit que extrait-une véritable entreprise que de lui faire mettre quelque chose de neuf, et qu'après l'avoir porté pendant une heure, il le quittait pour reprendre du vieux.

reur d'estampes'; et M. Martineau, d'un poème intitule : Le triomphe de la légitimite.

Le Roi est sorti à trois heures après-midi pour aller se promener aux environs de Versailles.

Les princes ont été chasser dans les environs de Saint-Germain.

Mme la duchesse de Berry est revenue ce soir de losny.

Rosny. L'après-midi, le Roi a travaillé avec M. le pré-

sident du conseil des ministres. Les enfans de France ont été se promener dans le petit parc au château.

-S. A. R. MADAME, à son passage à Nevers, en allant à Vichy, et lors de son retour, a pénétré de reconnaissance et d'amour les habituns de Nevers, par l'extrême bonté avec luquelle elle a daigné recevoir lours hommages.

daigné recevoir leurs hommages.

S. A. R. a parcouru les rangs des chasseurs de la Corrèze et ceux de la garde nationale, et a bien voulu témoigner sa satisfaction du zele et de l'attachement à la famille royale, que ces corps ne

Cossent de manifester.

Son inépuisable biénfaisance l'a portée aussi à accorder une somme de 1500 fr., tant aux pauvres qu'à une maison religieuse qui éprouve les besoins les plus urgens.

Des lettres récentes de Brest et de Toulon annoncent que la plus grande activité continue de régner dans les mouvemens des Bâtimens du Roi; à peine sont-ils arrivés qu'ils sont expédiés pour de nouvelles destinations.

La frégate la Cléopâtre est partie de Brest, et se rend, dit-on, dans les mers de l'Inde et de la Se rend goëlette la Bacchante a pris également la mer : il paraît qu'elle va rejoindre la corvette la Normande, qui a dernièrement appareillé pour Madagascur.

La gabare la Bretonne, venant de Cayenne, a mouille a Brest.

Le vaisseau le Breslaw, les corvettes la Seine et le Tarn allaient être dirigés de Toulon sur Rochefort; ces bâtimens y seront précédés par la gabare la Panthère, qui depuis quelques jours était partie de Toulon.

M. le contre-amiral Halgan, nommé au commandement de l'escadre de S. M. dans les mers du Levant, était attendu en ce dernier port : tout annonce qu'il mettra son pavillon sur la frégate la Fleur de Lys, et qu'il sera accompagne par le brick l'Olivier.

de Napoléon. Le corps est renfermé dans trois bières, l'une d'acajou, la seconde de plomb et la troisième de chêne. Son cœur, que Bertrand et Montholon desiraient vivement emporter avec eux en Europe, a été placé dans la bière, mais renfermé dans un vasc d'argent rempli d'esprii-de-

le terrain avait été préalablement consacré par l'aumônier

Le vaisseau le Colosse et la frégate la Galatée, sous les ordres de M. le contre-amiral Jurien, venant du Pérou et du Chili, ont relaché, le 7 avril dernier, à Rio-Janeiro, pour y recevoir des vivres et continuer ensuite leur campagne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Suite de la séance du mercredi in juillet.
Suite de la discussion sur le projet de loi des seccites.
(Nous rétablissons ici le discours de M. Castelbajac indiqué au No d'hier.)

M. CASTELBAJAC. Mon projet, Messieurs, n'est point de parler contre l'ensemble des recettes, et je n'aurais demandé la parole que sur l'article 16, si l'on avait voulu ne s'occuper de la question qu'il détermine, que lorsque l'article lui-même serait venu en discussion. On en a agi autrement: j'ai dù alors, dans l'intérêt de l'opinion que j'ai à soutenir, exposer à la chambre mes mottis, et no pas laisser à l'opinion contraire l'avantage qu'il y a toujours à présenter les raisons avant que l'attention ne soit fatiguée.

délibérera le plus à l'abri de toute influence. Personne dont sont mis en jeu les intérêts de chaque département. M. le ministre des finances à faire valoir prévaloir son ne ponrra trouver ici ni question d'opinion ni question de parti: elle n'est pas plus politique qu'elle ne tient à est sans doute cette année la question où la chambre du moins, si je ne puis faire rendre justice à mes com-mettans, rempli l'honorable mission à laquelle leur con-fiance m'a appelé. a droit d'attendre dans la répartition du dégrèvement : ouvrage. Un des meilleurs moyens dérive de la manière la combinaison d'un système; elle ne serait pas même, aux difficultés, et de dire toute la vérité : aussi la dirai-je à désendre leurs intérêts, m'ordonnent de ne pas m'arrêter rais, d'après cela, avoir peu d'espoir du succès; mais paraît être établi contre celui de la minorité. Je pouren somme totale, l'intérêt de la majorité des départemens moyen est le seul par lequel il ne perd rien de ce qu'il qu'il y gagne au contraire beaucoup; à tel autre que ce departement, par exemple, qui n'y gagne rien du tout, La mesure a été calculée de manière à faire croire à tel j'oscrais le diro, ministérielle, sans l'intérêt que met enuère, et quel que soit le résultat de mes efforts, j'aurai mes devoirs vis-à-vis de ceux qui ont daigné m'appeler La question du dégrévement déterminé par l'art. 16.

Pour que le mode de répartition d'un dégrévement quelconque fût juste, il faudrait d'abord que les bases sur lesquelles il est assis le fussent; car il est évident sans cela
que l'injustice des bases doit nécessairement ponter son
principe sur le travail qui en est la suite. Membre de a
commission du budget qui an adopté ces bases, je dois dire
que dans une discussion assez longue où M. le ministre
des finances a bien voulu venir éclairer les commissaires
de ses lumières, et la faire éclairer encore par les lumières
de plusieurs de ses subordonnés, j'ai vu adoptér les bases
proposées, sans toutefois qu'il ait été multement réponduc'est-à-dire qu'on ait justement réfuté les objections présentées contre ces bases; en sorte que la question a bien
été numériquement résolue, mais nullement établie en
droit.

Dans cette circonstance, M. le ministre des finances s'est trouvé dans une position difficile : car en même tems que son caractère conciliant lui inspirait le desir d'accorder la divergence des opinions, son esprit droit sonfrait de uve trousver aucun moyen raisonnable d'appui pour son projet. Ses subordonnés n'ayant pas été plus heureux, il s'est vu obligé de ne point résoudre les difficultés, et de se contenter d'une solution qui ne suffisait pas, puisqu'effe laissait la discussion entière devant la chambre. C'est douc

CHÈVNES DE CACHEMIRE.